



La population des communes

Au 1^{er} janvier 2016, le département des Vosges compte officiellement 375 226 habitants* soit 16 % de la population lorraine avec une densité moyenne de 63,9 habitants par kilomètre carré (contre 99,1 pour la Lorraine et 116,1 au niveau national). Ces chiffres caractérisent un département rural. Cette faible densité est entretenue par un maillage de petites communes encore très nombreuses : près de 73 % ont moins de 500 habitants et environ 85 % des 510 communes vosgiennes ont moins de 1 000 habitants.

Le département voit sa population diminuer depuis le début des années 80. Cette tendance qui s'était atténuée dans les années 2000, repart à la hausse puisque entre 2007 et 2012, le taux annuel moyen de variation de la population s'établit à -0,2 %. On peut tout de même constater derrière ce taux, une certaine disparité territoriale.

Le département est partagé en 3 grands sous-secteurs plus ou moins dynamiques.

Les deux premiers sous-secteurs connaissent une même problématique de diminution de population dans les bourgs centres :

- le massif à l'est concentre historiquement, par la présence ancienne d'activités textile ou industrielle, une part importante de la population notamment sur l'ensemble des communes au sud et le long de la Meurthe au nord ;
- l'ouest du département, à forte dominante agricole, est relativement peu peuplé. Il couvre quasiment la moitié de la surface du département et s'articule autour de 3 petites villes de plus de 5 000 habitants : Neufchâteau (6 602 hab.*), Mirecourt (5 598 hab.*) et Vittel (5 248 hab.*).

Enfin, le troisième sous-secteur :

- la vallée de la Moselle concentre quant à elle une bonne partie des emplois vosgiens et s'inscrit dans une dynamique différente. En effet, on constate que les habitants délaissent les grandes villes au profit des périphéries des aires urbaines.

Ce constat est similaire pour les deux principaux pôles urbains du département, Epinal (32 188 hab.*) et Saint-Diés-des-Vosges (20 471 hab.*) qui perdent actuellement de la population au profit des communes de leur couronne péri-urbaine.

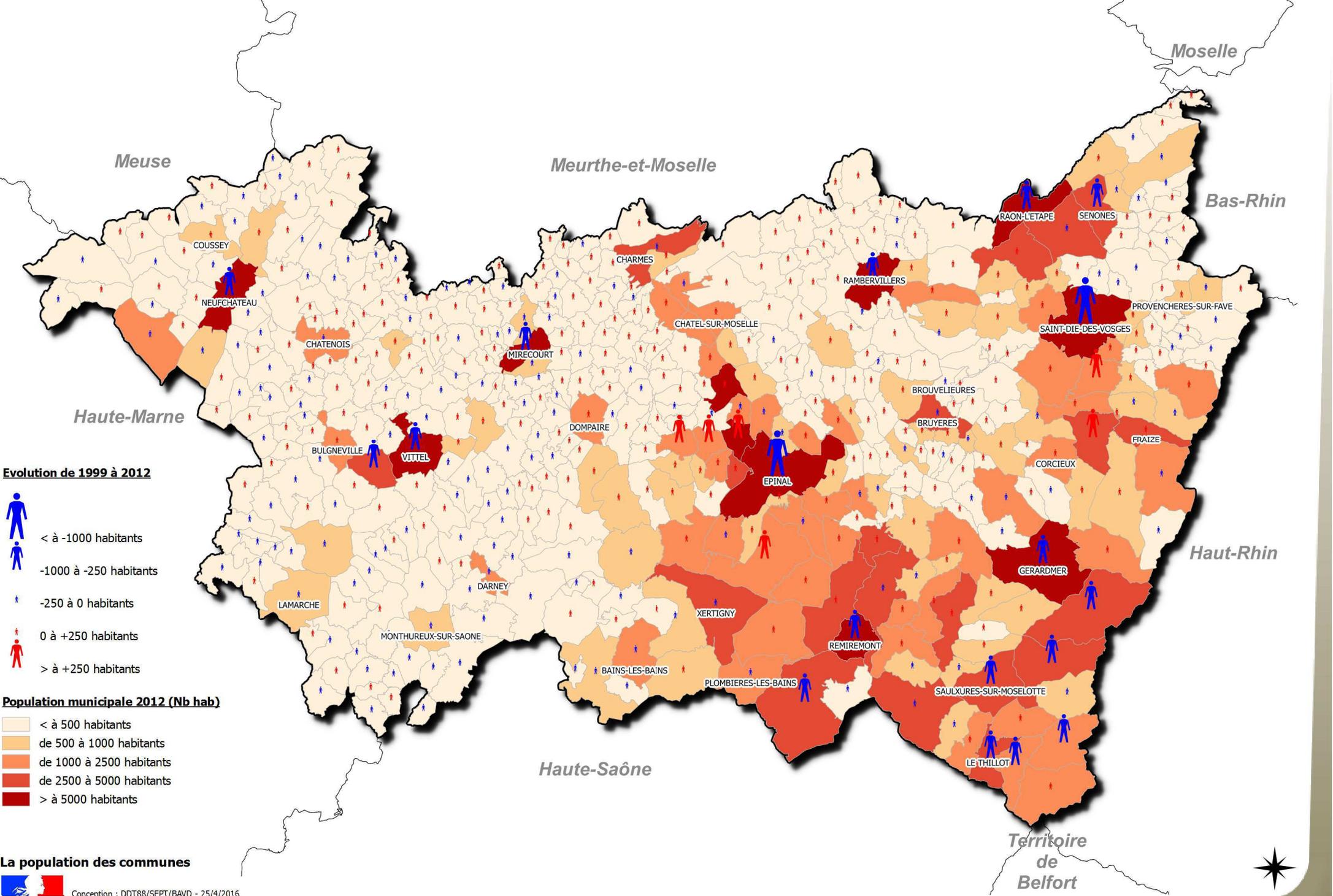
(*hab= habitant, selon la population municipale INSEE 2013)

Le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition :

La population municipale : elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, ainsi que d'autres catégories recensées sur le territoire de la commune, les personnes détenues dans des établissements pénitentiaires, les personnes sans abri et les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles et qui constituent la population hors ménages.

La population comptée à part : elle comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune.

La population totale : elle est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.



Evolution de 1999 à 2012

-  < à -1000 habitants
-  -1000 à -250 habitants
-  -250 à 0 habitants
-  0 à +250 habitants
-  > à +250 habitants

Population municipale 2012 (Nb hab)

-  < à 500 habitants
-  de 500 à 1000 habitants
-  de 1000 à 2500 habitants
-  de 2500 à 5000 habitants
-  > à 5000 habitants

La population des communes



Conception : DDT88/SEPT/BAVD - 25/4/2016
 Sources : ©IGNF BDCARTO 3-1 2015® / ©INSEE (pop. municipale 1999 - pop. municipale 2012 au 01/01/2015)
 W:/Grp_de_travail/Atlas/PROJETS/10c_population.qgs

